



# INFOS PRATIQUES

**Vous trouverez ci-joint la fiche de préinscription pour votre enfant.** Elle doit être remplie avec la plus grande exactitude, notamment en ce qui concerne les jours et heures de garde souhaités, qui ne pourront pas être modifiés par la suite, sans l'accord de la commission d'attribution des places. L'attribution d'une place est décidée par la commission, sur la base des informations indiquées. Tous ces renseignements sont indispensables pour traiter votre dossier.

**Cependant, vous devrez confirmer, votre demande de préinscription une fois par mois, soit par téléphone auprès du service administratif de la crèche au 04 67 50 45 11, soit par mail à [creche-municipale@ville-perols.fr](mailto:creche-municipale@ville-perols.fr), soit par courrier.**

**ATTENTION ! SANS CONFIRMATION DE VOTRE PART, VOTRE DEMANDE SERA ANNULÉE.**

## 👉 HORAIRES & FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

	<b>MAISON DE LA PETITE ENFANCE</b> Charles Perrault [Avenue de Montpellier]	<b>CRÈCHE ASSOCIATIVE</b> Les Pitchouns [6 rue du Pradas]
<b>Horaires</b>	<b>7h30 – 18h30</b>	<b>7h30 – 18h30</b>
<b>Périodes de fermeture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les 4 premières semaines du mois d'août</li> <li>▶ 1 semaine entre Noël &amp; le jour de l'an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 4 semaines au mois d'août</li> <li>▶ 1 semaine entre Noël &amp; le jour de l'an</li> <li>▶ 1 semaine à Pâques</li> </ul>

## 👉 CONTRAT

**LA FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE DE LA STRUCTURE EST UNE PRIORITÉ.** Les familles sont invitées dès l'inscription à faire part de leurs besoins, afin qu'un contrat écrit soit conclu avec l'établissement. Ce contrat est indispensable et obligatoire. Il permet de réserver une place à l'enfant et d'appliquer un tarif.

## 👉 TARIFICATION

Le tarif demandé sera calculé sur la base horaire :

- ▶ Pour les familles allocataires, à partir des ressources imposables (N-2) du ménage, fournies par la CAF,
- ▶ Pour les familles non allocataires, d'après l'avis d'imposition (N-2) du ménage.

La participation des familles est mensualisée.

Elle est calculée à partir d'éléments que vous aurez fournis à l'inscription :

Nombre de jours par semaine - Amplitude horaire sur la journée - Congés des parents...

### 1 DÉTERMINER LE TEMPS D'ACCUEIL FORFAITAIRE MENSUEL

$$\frac{\text{Heures de présence par semaine} \times \text{nombre de semaines}}{\text{nombre de mois}}$$

### 2 DÉTERMINER LES REVENUS DE LA FAMILLE

$$\frac{\text{Revenus imposables annuels}}{12 \text{ mois}}$$

### 3 DÉTERMINER LE TAUX HORAIRE

<b>TAUX D'EFFORT</b>	1 enfant : 0,06 % 2 enfants : 0,05 % 3 enfants : 0,04 % 4 enfants : 0,03 %	$\text{Revenus mensuels} \times \text{Taux d'effort} = \text{Montant horaire}$
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

### 4 PARTICIPATION DE LA FAMILLE

$$\text{Forfait mensuel} \times \text{montant horaire}$$



# PRÉINSCRIPTION 2017/2018

## L'ENFANT

Nom ..... Adresse ( Fournir un justificatif de moins de 3 mois )  
 Prénom .....  
 Date de naissance .....  
 ou accouchera le .....  
 Frère ou soeur actuellement dans l'établissement Grands parents domiciliés sur Pérols  Oui  Non  
 Municipal  Associatif Parents travaillant sur Pérols  Oui  Non

## LES PARENTS

Marié  Divorcé  Séparé  Concubinage  Célibataire  Veuf(ve)  
 Représentant légal de l'enfant  Père  Mère  Tuteur

### LE PÈRE

Nom .....  
 Prénom .....  
 Adresse .....  
 .....  
 .....  
 Profession / Employeur .....  
 .....  
 Tél. portable .....  
 Tél. fixe .....  
 Tél. professionnel .....  
 E-mail.....

### LA MÈRE

Nom .....  
 Prénom .....  
 Adresse .....  
 .....  
 .....  
 Profession / Employeur .....  
 .....  
 Tél. portable .....  
 Tél. fixe .....  
 Tél. professionnel .....  
 E-mail.....

► Nombre d'enfants ..... ► N° de CAF .....

✎ FAMILLE NON ALLOCATAIRE CAF  
Revenus imposable (N-2) avant abattement (2)

Mère ..... €

Père ..... €

✎ FAMILLE ALLOCATAIRE CAF  
N° Allocataire CAF

▶ Cas particulier : pour les professions libérales  
Revenu fiscal de référence (N-2) (25)

..... €

## ✎ TEMPS D'ACCUEIL SOUHAITÉ

Date d'entrée prévue dans la structure .....

Établissement souhaité     Municipal                       Associatif

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Heure d'arrivée										
Heure de départ										

## ✎ FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS & CONGÉS

MAISON DE LA PETITE ENFANCE Charles Perrault	CRÈCHE ASSOCIATIVE Les Pitchouns
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Les quatre premières semaines du mois d'août</li><li>▶ Une semaine entre Noël &amp; le jour de l'an</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Quatre semaines au mois d'août</li><li>▶ Une semaine entre Noël &amp; le jour de l'an</li><li>▶ Une semaine à Pâques</li></ul>

Périodes de congés des parents (Hors fermetures)

.....

.....

.....

.....

✎ ATTENTION ! LES INFORMATIONS CONTENUES SUR CETTE FICHE DE PRÉINSCRIPTION SERONT PRISES EN COMPTE DE FAÇON DÉFINITIVE POUR L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VOTRE ENFANT. EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT EN DÉBUT D'INSCRIPTION, UN PRÉAVIS D'UN MOIS SERA EXIGÉ.

À Pérols le .....

Signature